



Delegation/procuration vente

Par **journo**, le **09/04/2012** à **17:29**

Bonjour à tous,

Je dois vendre un appartement mais ne souhaite pas être présent lors de la signature de la vente (violence divorce)

J'envisage donc de déléguer un proche. Cette éventualité est-elle plausible ? De quelle façon ?

Merci pour l'aide que vous pourrez apporter

Par **Afterall**, le **09/04/2012** à **17:33**

Cela ne pose aucun problème.

Il vous suffit d'en avertir suffisamment tôt à l'avance le notaire chargé de la rédaction. Ce dernier rédigera une procuration aux termes de laquelle vous donnerez pouvoir à un mandataire choisi par vous pour vous représenter.

Cette formalité est gratuite, mais vous obligera à faire valider votre signature en mairie pour en établir la sincérité.

Par **journo**, le **09/04/2012** à **20:00**

Merci

Merci infiniment pour l'information et votre réactivité

JR